

fer d'Ottawa Terminal, érigée en corporation en vertu de la loi 67, Edouard VII, ch. 117.

M. LANCASTER : A ce sujet, je réitère mes premières déclarations énoncées au cours de la présente session, à savoir que toute cette transaction, à mon avis, repose sur un faux principe. Rien depuis n'est venu me prouver le contraire. Je suis plus fermement convaincu que jamais que ce marché est mauvais, et n'aurait jamais dû être conclu, pour aucune considération, ni avec ce chemin de fer ni aucun autre. L'aliénation d'un immeuble de l'Etat pour cette fin comporte un principe pernicieux. Je ne développerai pas cette thèse comme je l'ai déjà fait dans une précédente occasion. Mais je répondrai brièvement aux observations que le premier ministre a faites ce matin. Il a déclaré qu'Ottawa a besoin d'un hôtel et que c'est le seul moyen de l'obtenir. Je ne veux pas lui manquer de respect, mais je lui dirai que son premier devoir est de sauvegarder les intérêts du public du Canada et ne pas tant se préoccuper des besoins de la ville d'Ottawa.

Je me demande si aucune autre ville du Canada, ayant besoin d'un hôtel, pourrait, comme simple municipalité, s'adresser au Gouvernement et en obtenir un immeuble de l'Etat pour gratifier son besoin ? Je suis convaincu qu'aucune autre ville n'obtiendrait le même privilège ; et je ne vois pas en vertu de quel principe la ville d'Ottawa a le droit de demander au Parlement de sanctionner un marché comme celui-ci et d'aliéner au profit d'une compagnie de chemin de fer un terrain qui appartient au public. Je ne vois pas en vertu de quel principe nous pouvons faire exception pour la ville d'Ottawa et l'aider à construire un hôtel. Le ministre des Travaux publics, je crois, a laissé percer la vérité quand il a dit à l'honorable député de Simcoe-est (M. Bennett) que le Grand-Tronc voulait avoir cet emplacement et pas d'autre, et qu'en conséquence il a fallu le lui donner. L'affaire est radicalement mauvaise. Si la compagnie ne voulait pas accepter un autre emplacement, c'était une question à régler entre elle et la municipalité. Mais pourquoi le gouvernement fédéral est-il intervenu et a-t-il vendu à la compagnie ou troqué un immeuble de l'Etat pour y ériger un hôtel, simplement parce que le Grand-Tronc voulait l'avoir ?

Le principe est mauvais et je ne puis y souscrire. Je ne sais pas si la question va être soumise au vote de la Chambre, mais dans l'affirmative, je vais voter contre toute la transaction.

M. BOYCE : Cette transaction me paraît d'autant plus extraordinaire quelle nous est soumise par le ministre des Travaux publics. On me dit que ce parc a été créé par le Parlement en 1884 et en 1885 et devint un terrain d'artillerie.

L'hon. M. PUGSLEY : C'était un terrain d'artillerie bien avant cela.

M. BOYCE : C'était un terrain d'artillerie, et une loi du Parlement en fit un parc public, qui est demeuré tel jusqu'à aujourd'hui. Le ministre peut-il nous dire immédiatement combien d'argent il a coûté au pays, d'abord pour la transformation originale d'un terrain inculte en un parc, puis ensuite successivement chaque année pour les frais d'entretien. Le ministre admettra tout de même qu'un fort montant a été dépensé à améliorer ce terrain pour des fins publiques, et il me paraît pour le moins inconcevable que le Gouvernement ait, dans ces circonstances, aliéné ou donné à une compagnie mercantile, pour les fins d'un hôtel, une partie du domaine de l'Etat, situé comme l'est cet immeuble, surtout lorsqu'à côté même de cet immeuble sont des terrains de grande valeur dont le Gouvernement vient de faire l'acquisition et pour lesquels il devra payer des prix fabuleux. Si le Gouvernement avait tellement besoin de terrain qu'il a été obligé d'exproprier au prix d'un million...

L'hon. M. PUGSLEY : Quoi !

M. BOYCE : Si le Gouvernement avait tellement besoin de terrains qu'il a dû exproprier l'avenue Mackenzie et la rue Sussex...

L'hon. M. PUGSLEY : Au prix d'un million de dollars, dites-vous ?

M. BENNETT : Oui, avec l'édifice Lindsay.

M. SAM. HUGHES : Qui seul coûtera \$750,000.

L'hon. M. PUGSLEY : Le Gouvernement n'a pas l'intention de l'acheter.

M. BOYCE : J'exagère peut-être, mais j'ose affirmer que le Gouvernement dépensera un million à exproprier dans notre voisinage immédiat pour y ériger d'autres édifices administratifs.

L'hon. M. PUGSLEY : L'honorable député veut-il me permettre ? Je relève cette assertion, car elle pourrait se répandre dans le public, et elle est absolument sans fondement, quoique l'honorable député n'ait pas, je suppose, l'intention de tromper sciemment le public. Ces terrains sont loin de nous avoir coûté un million. Le fond seul a coûté entre \$500,000 et \$600,000.

M. BOYCE : L'édifice Lindsay compris ?

L'hon. M. PUGSLEY : Non. Nous n'avons pas l'intention de l'acheter.

M. BOYCE : Disons alors au prix d'un demi-million. Donc, nous payons \$500,000 des immeubles situés tout à côté du parc pour y ériger un édifice civil, et le Gouvernement donne, pour les fins d'un hôtel, une partie de ce parc à un prix considérable.